



PREFECTURE

Direction
des Services du Cabinet

Bureau de la
représentation de l'État et
de la communication
interministérielle

Rodez, le 29 janvier 2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Droits à Paiement de Base (DPB) -Campagne 2020

Les formulaires de demande de prise en compte des transferts de DPB ainsi que des demandes de dotation réserve, pour la campagne 2020, sont désormais disponibles dans « telepac ».

Les formulaires concernant les transferts de DPB et les programmes d'accès à la réserve pour la campagne 2020 doivent être déposés en Direction Départementale des Territoires (DDT) **au plus tard le 15 mai 2020, date de réception, accompagné(s) des pièces justificatives nécessaires.** Après le 15 mai 2020, les dossiers pourront encore être déposés pendant une période complémentaire du 16 mai 2020 au 11 juin 2020 inclus, mais ce dépôt tardif donnera lieu à une pénalité de 3 % par jour ouvré, applicable sur le montant de l'aide découplée perçue en 2020 (et non sur la valeur du portefeuille lui-même).

Tous les modèles de formulaires 2020 et leurs notices sont disponibles sur le site « telepac » www.telepac.agriculture.gouv.fr – onglet formulaires et notices 2020, accessible sans création de compte. Ils sont à adresser à la DDT de l'Aveyron – Service DPB – 9, rue de Bruxelles - Bourran - BP 3370 - 12033 RODEZ CEDEX 9.

Afin de permettre une meilleure prise en charge des demandes d'information des exploitants concernant les DPB, la DDT assure un accueil téléphonique le lundi et mardi de 14h à 16h30 au 05 65 73 51 60. Il n'y a plus d'accueil physique.

L'accueil téléphonique sera renforcé durant la période de télédéclaration : il sera assuré tous les jours de 9h à 12h et de 14h à 16h du 1er avril 2020 au 15 mai 2020 inclus.

ATTENTION : Les formulaires de transfert de DPB doivent préciser, outre le nombre de DPB, les numéros d'îlots et de parcelles repris, la **valeur unitaire des DPB transférés**. Cette dernière information correspond à la **valeur des DPB pour 2019, présente dans le portefeuille DPB 2019 désormais disponible sous « telepac »** (<http://www.telepac.agriculture.gouv.fr>).

Le portefeuille DPB 2019 peut être consulté dans les données personnelles, accessibles uniquement après création d'un compte.

*Contacts presse : Bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle
Tél : 05.65.75.71.36 ou 71.30 Courriel : pref-communication@aveyron.gouv.fr*



@Prefet12



Préfète de l'Aveyron



@Prefet12